



Saint-Joseph-de-Sorel

L'Information municipale



Chers(es) Saint-Josephois(es),

DES OUTILS INDISPENSABLES

Dernièrement deux sondages ont été distribués dans notre municipalité; un pour les élèves résidants à Saint-Joseph-de-Sorel et qui fréquentent l'école Martel et un second pour les familles de Saint-Joseph-de-Sorel.

Ces enquêtes avaient pour but de nous fournir une banque de données afin d'élaborer notre politique familiale. Nous avons obtenu 20,2 % de participation de la part de nos citoyens, ce qui est un résultat impressionnant si l'on considère cette forme de consultation. Le Conseil vous en félicite, cela est tout en votre honneur.

Les réponses et commentaires ont été compilés et le tout a été soumis à un Comité de citoyens piloté par monsieur Jacques Renaud. Le rôle de ce Comité est de déterminer les besoins des citoyens de Saint-Joseph-de-Sorel, par la suite de fixer des objectifs spécifiques et réalisables ce qui nous mènera à la rédaction d'un plan d'action avec échéancier.

Il va sans dire qu'il sera pour nous ardu de combler certains besoins de notre population sur une courte période de temps mais avec le concours de tous, cette tâche sera réalisable.

Merci encore à tous ceux qui ont répondu aux sondages et à tous ceux qui s'impliquent à la réalisation de notre politique familiale.

INAUGURATION DU VESTIAIRE DES ARBITRES

Après avoir inauguré les vestiaires en l'honneur des Mariniers, de Pierre Mondou, de Marc-André Fleury et de François Beauchemin, le Conseil municipal inaugure le 3 septembre dernier le vestiaire des arbitres au nom de monsieur Jean Morin, arbitre de la Ligue Nationale de hockey depuis 18 ans. Monsieur Morin évolua au niveau du hockey mineur et à titre d'arbitre pendant de nombreuses années dont à l'aréna Aussant.

SOIRÉE DES BÉNÉVOLES

Le Conseil municipal organisa le 18 septembre

dernier la soirée des bénévoles de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel. Au cours de cette rencontre amicale (souper, animation, danse, etc.), il honora les deux bénévoles de l'année : Madame Lise Beauchemin et Monsieur Jean-Guy Parenteau.

TOURNOI DE GOLF DE LA VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL

La 3^{ème} Édition du tournoi de golf de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel sous la présidence d'honneur de monsieur Serge Péloquin se tint au Club de golf « Les Dunes » 11 septembre dernier. Grâce aux efforts des membres du Club Lions, du Conseil et du personnel de la Ville, cela a permis d'amasser la somme de 8 073,03\$ qui profitera à l'organisme Halte-Soleil et au Relais pour la vie (cancer).

PROGRAMME HYDRO-QUÉBEC

Le programme Hydro-Québec « Mieux Consommer » a permis d'amasser la somme de 2 585 \$ qui servira à l'installation de nouveaux jeux au parc de la Pointe-aux-Pins. Merci à tous les citoyens qui ont contribué à l'accumulation de cette somme en remplissant les formulaires provenant de l'entreprise.

MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 192-39

Suite à la demande des citoyens concernés de tenir un registre, et aux résultats de sa tenue le 10 septembre 2009, 27 personnes se sont opposées au changement. Ainsi, le Conseil municipal a décidé à son assemblée du 21 septembre de retirer ledit projet de règlement et de ne pas tenir de référendum.

EFFORTS HORTICOLES DES CITOYENS

Le Conseil tient à remercier et féliciter tous les citoyens qui ont été honorés dans leur quartier pour les efforts horticoles, de même que ceux qui ont fleuri leur parterre au cours de l'été.

HERBE A POUX

La Ville a reçu des remerciements de la part de l'Association pulmonaire pour avoir participé à la campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux.

M. Olivar Gravel, Maire

Volume 23 no 5
Octobre 2009



Les décisions importantes du conseil

SÉANCE ORDINAIRE

09-06-15 • Règlement no 285-1 : Le Conseil adopte le règlement no 285-1 amendant le règlement no 285 concernant le changement du territoire ciblé permettant l'accès au programme Rénovation Québec.

Terminal Maritime Sorel-Tracy : Le Conseil demande à la compagnie Terminal Maritime Sorel-Tracy d'implanter un écran visuel sur la clôture entourant le terrain utilisé anciennement par la compagnie Marine Jacques Leclair afin de masquer ses activités d'entreposage. (C.P. 09-05-19)

Fête Nationale : La Ville reçoit de la Société Saint-Jean-Baptiste pour ses activités de la Fête Nationale une aide financière de 2 415 \$ et une somme de 1 000 \$ dans le cadre d'une Tablee Régionale. (C.P. 09-05-19)

Les Fleurons du Québec : Le Conseil organise un concours d'encouragement pour le projet de revitalisation et d'embellissement horticole dans le dossier « Les Fleurons du Québec ».

Politique familiale : Un sondage est fait auprès de la population afin d'établir notre première politique familiale. (C.P. 09-05-19)

Réflexion sur l'établissement d'une planification stratégique : Considérant que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a toujours été soucieuse d'offrir à sa population des services de qualités aux meilleurs coûts possible en profitant, entre autres, des programmes de subventions disponibles pour les infrastructures; Considérant que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a déjà entamé une réflexion concernant l'avenir du Centre Récréatif Aussant en regard des divers postes budgétaires;

Considérant que la Ville s'est engagée dans un programme de revitalisation et d'embellissement horticole dans le cadre de son adhésion aux Fleurons du Québec;

Considérant que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a également entrepris des pourparlers avec les industries du secteur Est de la Ville pour établir une route industrielle de transport lourd;

Considérant que les membres du Conseil s'accordent sur la nécessité d'établir une planification stratégique sur le développement présent et futur de la Ville afin d'établir la priorisation des interventions;

Considérant que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a déjà commencé la réalisation d'un sondage afin de cerner certaines attentes de sa population dans le but d'établir une politique familiale qui s'inscrirait à l'intérieur de ladite planification stratégique;

En conséquence, le Conseil accepte de poursuivre la réflexion concernant l'établissement d'une planification stratégique pour la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel en regard de sa vision et de la mission qu'elle désire pour la Ville. (C.P. 09-06-01)

Rue Montcalm : La Ville autorise le paiement no 8 de 80 262,16 \$ incluant les taxes, comportant une retenue de 5 % au montant de 3 742,48 \$ à l'entrepreneur A. et J.-L. Bourgeois Ltée pour les travaux en date du 29 mai 2009 pour la réfection de la rue Montcalm. (C.P. 09-06-01)

Programme Rénovation Québec – SHQ : Considérant que la SHQ a accepté la délimitation du nouveau secteur d'intervention; et que la SHQ a confirmé l'enveloppe budgétaire pour la Phase VI; le Conseil enclenche le Programme Rénovation Québec avec le nouveau secteur d'intervention en traitant la liste établie en 2003 et que, lorsque ladite liste sera épuisée, de faire une promotion auprès des propriétaires pour les inviter à s'inscrire au Programme Rénovation Québec de la SHQ afin d'établir une nouvelle liste qui sera soumise à un tirage au sort pour en déterminer le rang d'intervention lors d'une séance publique. (C.P. 09-06-01)

2009-09-21 • Règlement numéro 192-39 : Retrait du règlement numéro 192-39 amendant le règlement de zonage afin de modifier les normes d'implantation

dans la zone IA-117 et d'autoriser une aire de stationnement accessoire à un usage industriel dans la zone RB-118 (demande de Bertrem).

Considérant que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire municipal;

Considérant que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

Considérant qu'il existe, dans la zone IA-117, une entreprise d'usinage;

Considérant que ladite entreprise a soumis à la municipalité un projet d'agrandissement;

Considérant qu'un tel projet requiert des modifications au règlement de zonage, notamment en regard des normes d'implantation;

Considérant que dans la zone concernée les constructions sont assujetties à des normes architecturales particulières visant à faciliter leur intégration au milieu résidentiel avoisinant;

Considérant que l'entreprise a également comme projet de procéder à la démolition d'un bâtiment résidentiel voisin afin de récupérer l'espace pour l'aménagement d'un stationnement destiné aux véhicules de la compagnie et des employés;

Considérant que l'aménagement de ce stationnement requiert aussi des modifications au règlement de zonage;

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du Conseil tenue le 15 juin 2009 avec dispense de lecture et ce, conformément à la loi;

Considérant que le Conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation, le 6 juillet 2009, afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

Considérant que la municipalité a reçu une demande valide, de la part de personnes intéressées de la zone RB-118, afin que le règlement soit assujéti à l'approbation des personnes habiles à voter des zones concernées;

Considérant que lors d'une journée d'enregistrement, tenue le 10 septembre 2009, le nombre requis de signatures pour demander la tenue d'un référendum à l'égard du règlement a été atteint;

En conséquence, il est proposé:

QUE compte tenu des résultats de la journée d'enregistrement, le Conseil retire le règlement numéro 192-39 intitulé «Règlement amendant le règlement de zonage afin de modifier les normes d'implantation dans la zone IA-117 et d'autoriser une aire de stationnement accessoire à un usage industriel dans la zone RB-118»; QUE par conséquent, il n'y aura pas de scrutin référendaire à l'égard dudit règlement.

Fermeture de l'Église de Saint-Joseph : Considérant que la recommandation (CP-09-149) mentionnait d'attendre la confirmation par les autorités compétentes de la fermeture de l'église Saint-Joseph avant d'étudier le projet touchant les salles municipales et autres;

Considérant que le Conseil de la Fabrique Paroisse Saint-Joseph nous informe que Monseigneur François Lapierre, Évêque de Saint-Hyacinthe, à donner audit Conseil de Fabrique l'autorisation d'amorcer le processus de mise en vente des églises Saint-Jean-Bosco et Saint-Joseph;

Considérant que les membres du Conseil sont d'avis de se donner un temps de réflexion en ce qui a trait à l'implication de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel vis-à-vis ledit dossier;

En conséquence, il est proposé, secondé et unanimement résolu :

Que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel avise le Conseil de la Fabrique Paroisse Saint-Joseph que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel désire s'octroyer un temps de réflexion afin de décider de l'orientation et l'implication de la Ville concernant l'avenir de l'immeuble de l'église Saint-Joseph.

Fermeture de l'Église de Saint-Joseph – Processus de vente : Considérant que l'évêché de Saint-Hyacinthe, par la voix de son évêque Monseigneur François Lapierre, a accordé, le 17 juin 2009, l'autorisation d'amorcer le processus de mise en vente des deux églises de la paroisse de Saint-Joseph, soient Saint-Jean-Bosco et Saint-Joseph;

Les décisions importantes du conseil

Considérant que l'évêque Monseigneur François Lapierre assure la Ville qu'il y a eu une recherche très sérieuse de la part de l'assemblée de la Fabrique pour en arriver à cette solution qui demeure douloureuse pour l'évêque de Saint-Hyacinthe;

Considérant que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel n'a élaboré, pour l'instant, aucun projet concernant une éventuelle utilisation de l'immeuble de l'église Saint-Joseph et n'a prévu aucune ressource financière en ce sens;

Considérant que si la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel prenait en charge le bâtiment de l'église Saint-Joseph, elle devrait s'assurer tout d'abord des ressources financières qu'elle devra consentir pour maintenir en état ledit bâtiment (chauffage, entretien, réparation court terme et moyen terme, etc.);

Considérant que le fait de prendre en charge ladite église nécessiterait de la part de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel soit d'augmenter le fardeau de ses citoyens au moyen d'une taxe supplémentaire, soit en retranchant des ressources financières aux autres postes du budget de la Ville;

Considérant que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel est une ville dévitalisée et que le retrait de son église sur son territoire n'est rien pour arranger sa situation;

Considérant que le Conseil de Fabrique de la Paroisse de Saint-Joseph a réalisé de nombreuses études en ce qui a trait au coût d'entretien et de réfection de ladite bâtisse;

Considérant que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel désirerait avoir en main les différentes études détaillées des coûts réalisées par le Conseil de Fabrique afin de s'enquérir des ressources financières qu'elle devrait injecter dans ledit bâtiment;

Considérant que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel désire également s'enquérir auprès du Conseil de Fabrique des coûts d'entretien « normaux » tels, chauffage, entretien, etc. que consent à chaque année ledit Conseil de Fabrique à l'église Saint-Joseph;



Paul-Émile Tellier, conseiller, Francine Parenteau, conseillère, Olivier Gravel, maire, Patrice Désilets, Maison Halte-Soleil, Noëla Desmarais, conseillère et Jacques Renaud, conseiller.

Le 11 septembre dernier avait lieu, au Club de Golf Sorel-Tracy "Les Dunes", la 3e Édition du Tournoi de golf de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel en collaboration avec le Club Lions Saint-Joseph-de-Sorel sous la présidence d'honneur de monsieur Serge Péloquin, propriétaire de Boulevard Musique, coordonnateur et directeur technique d'événements et de spectacles pyrotechniques, directeur artistique de l'Hôtel de Glace et fondateur de l'Économonde.

Les sommes recueillies lors de cet événement nous ont permis de remettre un chèque au montant de 4 386,52 \$ représentant 50 % des profits du tournoi de golf et des commandites reçues et libellées spécifiquement à la maison Halte Soleil.

Considérant que si la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel devait déboursier un montant d'argent pour l'acquisition de l'église en utilisant les deniers publics ferait en sorte que des citoyens paieraient pour un bâtiment que les générations précédentes de la Ville ont déjà payé avec leurs propres deniers;

Considérant qu'avec tout ce qui précède, la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel n'est pas en mesure pour l'instant de chiffrer les ressources financières qu'elle devrait consentir si elle désirait se porter acquéreur dudit édifice;

Considérant que les membres du Conseil sont divisés sur l'opportunité d'acquérir l'Église Saint-Joseph compte tenu de tout ce qui précède;

En conséquence, le Conseil, recommande :

- Que l'on avise l'évêque Monseigneur François Lapierre à l'effet que les membres du Conseil comprennent la solution de l'Évêché qui consiste à vendre l'église de Saint-Joseph à cause de contraintes financières mais que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel est également elle-même au prise avec de douloureux choix en ce qui a trait à l'attribution de ses diverses ressources financières.
- Que l'on avise également l'évêque Monseigneur François Lapierre que le territoire de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel fait partie, à son grand désarroi, des villes dévitalisées et bien que des sommes de subventions soient en théorie disponibles pour aider les villes à réduire ou éliminer les facteurs de dévitalisation ne permettraient probablement pas le maintien et l'entretien de l'immeuble de l'église Saint-Joseph.
- Que l'on avise également l'évêché de Saint-Hyacinthe que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel compte, au cours des prochaines semaines, tenter de réaliser certaines études de faisabilité pour l'implantation d'éventuels projets qui pourraient voir le jour sur son territoire sans toutefois connaître l'avenir concernant les subventions pour les villes dévitalisées et autres ressources financières qu'elle devrait y consentir.
- Que l'on demande à la Fabrique Saint-Joseph de lui faire parvenir les différentes études des coûts détaillés qu'elle a réalisés en ce qui a trait aux coûts de réfections des travaux urgents, aux coûts d'entretien normaux (chauffage, etc.) de ladite église dans le but de déterminer le budget qui devra être injecté par la Ville si elle décidait de se porter acquéreur dudit immeuble.
- Que l'on rappelle à l'évêché de Saint-Hyacinthe que les citoyens de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ont déjà payé ladite bâtisse et que si la Ville devait déboursier pour l'achat cela reviendrait à demander aux citoyens de repayer leur bien.

PRO-MAIRE



Monsieur Jean-Guy Cournoyer

siège présentement comme pro-maire

Monsieur Cournoyer a été élu conseiller pour la première fois en novembre 1995. Il est membre des comités suivants : Comité consultatif environnemental, Comité de la Fête des Bénévoles, Comité des Parcs et Loisirs, Comité de Sécurité Incendie et Comité de Protection civile Municipale.

COMITÉ LOCAL DE LA POLITIQUE FAMILIALE

RÉUNION DU :

09-09-03 • (Jacques Renaud, Olivier Gravel, Éric Pettersen, Vincent Deguise, Monique Thibault)

Les membres analysent les statistiques et les résultats du sondage et débudent le plan d'action.

COMITÉ RÉGIONAL DE COORDINATION DE LA POLITIQUE FAMILIALE

RÉUNION DU :

09-06-08 • (Réjane Salvail, présidente, Olivier Gravel, Jacques Renaud, Solange Courmoyer, Hélène Gagnon, coordonnatrice, Patricia Salvas, René Bonin, Bernard Choquette, François Léveillé, Daniel Arpin, Michel St-Martin, P.-P. Simard, Luc Dionne, Pierre Lacombe et Brigitte Vachon)

Les représentants font le suivi des dossiers suivants : le portrait régional, les résultats de la compilation de la consultation régionale des différents organismes, les actions familles intéressantes pour le plan d'action régional, le colloque du "Carrefour action municipale famille", etc. De plus, ils font le suivi des tâches à réaliser : réunir le Comité local pour convenir d'une procédure ajustée aux réalités de la municipalité, inventorier les ressources familles de la municipalité, répertorier les actions familles de la municipalité, préparer la première consultation (identifier les besoins des familles et alimenter la réflexion sur le plan d'action local, la réalisation de la première consultation.

Enfin, ils planifient le travail à faire au cours des prochains mois. (Débuter l'élaboration du plan d'action).

09-09-14 • (Réjane Salvail, présidente, Hélène Gagnon, coordonnatrice, Marc-André Plante, Nathalie Lussier, Patricia Salvas, Michel Arel, Brigitte Vachon, René Bonin, Bernard Choquette, Maxime Dauplaise, Pierre Lacombe, Olivier Gravel, Jacques Renaud, P.-P. Simard, Éric Tessier, François Léveillé et Daniel Arpin)

La coordonnatrice présente le portrait régional de même que la compilation sur la consultation des organismes. Les membres discutent des résultats des consultations locales, des plans d'action locaux et du plan d'octroi régional.

COMITÉ ZIP DU LAC SAINT-PIERRE

RÉUNION DU :

09-09-15 • (Pierre Latraverse, président, Louise Corriveau, coordonnatrice, Secteur Nicolet-Yamaska : Claude Biron, Luc Lessard, Georgette Critchley et Mario Proulx, Secteur Maskinongé : Guy Gérin-Lajoie, Secteur D'Autray : Michel Désy et Secteur Pierre-De Saurel : Olivier Gravel et Carole Descheneaux).

Projets en cours : La coordonnatrice fait le suivi des projets en cours : suivi des plantes envahissantes, suivi de l'érosion des berges, de la plantation d'arbustes et d'arbres, de la caractérisation des îles,...

Résultats : La coordonnatrice dépose les états des résultats de avril à septembre.

Entente : Le président nous informe de la rupture des négociations pour le renouvellement de l'entente qui se termine au mois de mars 2010. Les pourparlers entre le fédéral et le provincial sont au point mort. Le fédéral est responsable des Comités ZIP et le provincial des Comités de bassins versants.

MRC PIERRE-DE SAUREL

SÉANCE ORDINAIRE DU :

09-05-13 • **Embauche :** Madame Hélène Gagnon est embauché à titre de coordonnatrice de la Politique Familiale.

Représentant : Monsieur Olivier Gravel, maire de Saint-Joseph-de-Sorel est nommé représentant de la MRC sur la Table de concertation en environnement du Bas-Richelieu.

Route du Richelieu : Le Conseil de la MRC accepte de rembourser aux municipalités concernées (Saint-Roch, Saint-Ours, Sainte-Victoire, Sorel-Tracy et Saint-Joseph) les coûts associés à la signalisation de la route du Richelieu en fonction de la richesse foncière uniformisée de l'ensemble des municipalités et confirme le même partage concernant le remboursement des municipalités concernées pour la prochaine route du Saint-Laurent.

Gestion du Transport collectif des personnes handicapées : Le Conseil de la MRC annonce son intention de déclarer sa compétence à l'égard de l'ensemble des municipalités de son territoire pour la gestion du transport collectif des personnes handicapées (transport adapté).

09-06-10 • **Sécurité incendie et civile :** Le Conseil des maires procède à l'engagement du coordonnateur en sécurité incendie et civile, soit Monsieur Serge Avoine.

États financiers 2008 : Le Conseil dépose les états financiers 2008 : (Revenus de 10 111 237 \$; surplus de 1 730 313 \$). (Le surplus accumulé pour l'administration générale est de 1 053 274 \$).

09-08-26 • **Politique familiale :** Autorisation de signature de la convention de modification relative à l'élaboration de la politique familiale concernant la prolongation du délai.

Règlement : Adoption du règlement et engagement du plus bas soumissionnaire conforme pour l'exécution des travaux d'aménagement dans la Décharge des Cinq (à Sainte-Anne-de-Sorel).

Gestion des matières résiduelles : Adoption d'une résolution pour annoncer l'intention de la MRC de déclarer sa compétence pour la gestion des matières résiduelles.

Route verte : Approbation du tracé de l'axe 3 de la route Verte de la MRC à soumettre au MTQ et à Vélo Québec dans le cadre d'une demande d'homologation.

Site web : Conception du site web de la MRC Pierre-De Saurel.

Transport adopté et collectif : Avis de motion pour annoncer le dépôt d'un règlement de déclaration de compétence en matière de transport adopté et collectif.

09-09-09 • **Sécurité publique et Sécurité incendie et civile :** Approbation des procès-verbaux du Comité de sécurité publique et du Comité de sécurité incendie et civile.

Protocole d'entente : Autorisation de la signature du protocole d'entente relatif à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

Règlement : Adoption du règlement concernant la déclaration de compétence de la MRC en matière de transport adapté et collectif.

Règlement no 195-09 : Adoption du document sur la nature des modifications à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 195-09 (écran visuel au parc de la Pointe-aux-Pins à Saint-Joseph-de-Sorel).

09-10-14 • **Transport adapté :** Adoption d'une résolution confiant à la Société de transport adapté de Richelieu (STAR) le mandat (18 mois) d'offrir le service de transport adapté sur l'ensemble du territoire de la MRC.

Protocole d'entente : Le Conseil autorise la MRC à signer le protocole d'entente avec le gouvernement relatif au dossier des municipalités dévitalisées (faire un diagnostic régional afin d'implanter un plan d'action afin d'aider les deux municipalités, Massueville et Saint-Joseph-de-Sorel à améliorer leur situation économique

MRC PIERRE-DE SAUREL

PROJETS DE RÉNOVATION

La MRC Pierre-De Saurel met à votre disposition, en collaboration avec la Société d'habitation du Québec, divers programmes de subvention reliés à la rénovation domiciliaire. Voici les programmes :

- Programme RénoVillage
- Programme de réparation d'urgence (PRU)
- Programme de logement adapté pour aînés autonomes (LAAA)
- Programme d'adaptation de domicile (PAD)

Pour de plus amples renseignements sur les programmes ci-haut mentionnés, veuillez communiquer avec la MRC de Pierre-De Saurel au [450-743-2703](tel:450-743-2703).

RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU :

09-06-23 • (Olivar Gravel, Réjane Salvail, André Bélanger et Louis Cardin)

Contrat : Les délégués décident de renouveler le contrat d'Aquatech Inc. pour les sept (7) prochaines années (2010 à 2017).

Recherches biologiques : Les délégués autorisent l'utilisation d'une partie du terrain de la régie pour des recherches biologiques à certaines conditions.

Éolienne : Ils prennent connaissance des résultats d'une recherche pour l'implantation de l'énergie éolienne qui ne serait pas rentable. Ils préfèrent utiliser une économie de l'énergie électrique en diminuant les heures de ventilation des étangs.

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU TRACY, SAINT-JOSEPH, SAINT-ROCH

SÉANCE ORDINAIRE DU :

09-06-10 • (Olivar Gravel, Yves Bérard, Claude Pothier, Luc Airoidi et François Leprévost)

Convention collective : Monsieur François Leprévost dépose le rapport sur l'état de la négociation de la convention collective. Les délégués poursuivent le mandat accordé aux négociateurs.

Pompe submersible : Le Conseil autorise des paiements pour le contracteur et la firme d'ingénierie pour la construction de la pompe submersible.

09-08-25 • (Olivar Gravel, Luc Airoidi, Francine Parenteau, Marcel Robert, Yves Bérard, Claude Pothier et Diane Robillard)

Prévisions budgétaires : Les délégués adoptent les prévisions budgétaires 2010 qui atteignent la somme de 1 652 949 \$ soit une augmentation de 19 463 \$ (1,2 %) par rapport au budget 2009.

9^e ÉDITION DE LA FÊTE DES BÉNÉVOLES

BÉNÉVOLE MASCULIN - 2009

Il y a deux chansons qui peuvent d'écrire notre bénévole masculin, la première est "Handyman" des Mississippi Heat : c'est un blues qui décrit toutes les tâches qu'un bricoleur exécute pour plaire à sa douce.

Notre bénévole, lui, est semblable à cet homme à tout faire. Il donne un coup de main à l'église, à l'Oasis, au cimetière, il est prêt à aider tout le monde mais lorsqu'il fait des travaux chez lui, il demande de l'aide que rarement. Comme sa conjointe le dit : "Mon homme est bon dans le roft". Moi qui le connaît bien, je lui ai déjà dit : « oui, mais dans un couple ça prend un peu de finition... ». Elle m'a répondu que ce n'était pas de mes affaires. Par contre, elle avait quand même un petit sourire en coin.

L'autre chanson qui le caractérise est celle de Serge Lama "L'Anti Star" : c'est l'histoire d'une artiste qui vit dans l'ombre d'une vedette et qui met tout son talent pour la réussite de celle-ci tout en étant très heureuse de participer à l'épanouissement de cette star.

Notre bénévole est dans l'ombre de sa conjointe, qui elle est une organisatrice. Lui, nous ne le voyons pas, mais il travaille : place les tables et les chaises pour une soirée, va chercher les réchauds, glacières, liqueurs, bières, décorations, cadeaux, billets, etc., etc. sans jamais rouspéter et sans jamais rien oublier.

C'est un membre du Club Lions de Saint-Joseph-de-Sorel. Comme Lions, il s'implique au Tournoi de hockey Pee-Wee, à la Saint-Jean-Baptiste, à la journée embellissement des terrains de jeux, à la Fête des bénévoles et j'en passe. Le bénévole masculin de l'année 2009 de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel est **Monsieur JEAN-GUY PARENTEAU**.

BÉNÉVOLE FÉMININE - 2009

Notre bénévole féminine de l'année est née à Asbestos. On peut se demander comment se fait-il qu'une jeune fille d'Asbestos se retrouve à Saint-Joseph-de-Sorel. Hé bien, il y avait prémonition car elle a fait ses études chez les sœurs de Saint-Joseph à Saint-Hyacinthe. Voyez-vous c'est sûrement là le lien.

Après ses années de formation scolaire, elle travaille dans un magasin à grande surface. La musique occupe pratiquement tout ses temps libres. D'ailleurs, lors d'une prestation des plus réussies un beau jeune homme la félicite sur la justesse de sa voix.

À cette époque, la mode était au mariage, elle suit le mouvement et nous retrouvons notre jeune couple à Saint-Joseph-de-Sorel. Elle donne naissance à trois beaux enfants tout en consacrant du temps à ceux de notre école en les préparant pour la confirmation. Ses talents musicaux font qu'elle dirigera notre chorale durant 35 ans. Dans son rôle de directrice musicale, nous découvrons sa générosité, sa disponibilité et sa diplomatie, en un mot c'est une femme d'harmonie.

Pas surprenant qu'elle soit une femme pleine de vertus car son nom de jeune fille est Lise Lavertue. La bénévole féminine de l'année de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel est **Madame LISE BEAUCHEMIN**.



**Félicitations au conseiller
monsieur Jacques Renaud
pour l'animation de la
soirée et pour l'élaboration
des textes des bénévoles.**

COMITÉ CONSULTATIF ENVIRONNEMENTAL SAINT-JOSEPH-DE-SOREL/QIT

RÉUNION DU :

09-06-02 • (De QIT : Anne Laganière, Dominique Beaudry, Christian Blanchet, Michel Meloche et Simon Robert; du Conseil : Olivar Gravel, Serge Baron, J.-G. Cournoyer, Jacques Renaud, Noëla Desmarais, P.-E. Tellier; Citoyens : André Cournoyer, Jean De Guise, Jean-Léon Latour et J-G. Valois).

Les représentants de QIT nous présentent les nouveaux membres : Anne Laganière, Chef de service environnement et Simon Robert, expert, développement durable. En premier lieu, madame Dominique Beaudry nous informe du plan d'action de Rio Tinto pour faire face à la crise financière. (réduction des coûts, fermeture, ...). Madame Laganière parle du programme d'amélioration environnementale : le Programme de Réduction des Rejets Industriels; de la qualité de l'air ambiant; du programme de réduction de poussières, de l'avancement des projets (réduction de poussières, mode d'opération); du programme de réduction de SO₂; du programme d'amélioration environnementale du bruit. Monsieur Blanchet fait le point sur l'agrandissement du quai : Depuis mai 2009, le quai est opérationnel et sera terminé en 2009. Enfin, Monsieur Robert fait un survol du rapport de développement durable 2008 de QIT. (qit.com)

CORPORATION DE GESTION ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA PÊCHE SPORTIVE AU LAC SAINT PIERRE

(AIRE FAUNIQUE COMMUNAUTAIRE DU LAC SAINT-PIERRE) (AFC)

QUATORZIÈME RÉUNION DU :

09-06-04 • (Gérard Massé, président, Claude Biron, Louis Marchand, Alec Delage, Pierre Caron, J.-G. Dupuis, Marc-André Doucet, communication, Pierre Latraverse, Olivar Gravel, Gilles Jacques, Stéphane Morin, Michel Veillette, Normand Murray ainsi que Messieurs Yves Mailhot et Philippe Bordeur du ministère des Ressources naturelles)

Les représentants font le bilan 2006-2008 et établissent les actions à prioriser en 2009. Le président présente les gains de l'AFC du lac St-Pierre depuis ses débuts : 2006-2007; 2007-2008; 2008-2009.

QUATRIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNULLE DU :

09-06-04 • (Environ 40 membres) Les gains de l'AFC du lac Saint-Pierre depuis ses débuts : **2006-2007** : Augmentation du nombre de jours de pêche à la perchaude; Augmentation du nombre de prises quotidiennes à la perchaude; Rencontres avec les décideurs pour faire connaître votre point de vue; Embauche d'assistants de la faune pour protéger votre ressource; Campagne de sensibilisation et d'information; Étude sur le doré.

2007-2008 : Perchaude : Pour la première fois au lac Saint-Pierre la proportion de l'allocation est inversée et favorise maintenant la pêche sportive. Pour une période de cinq ans, au total 12,3 tonnes de perchaudes seront permises, soit 8 tonnes pour la pêche sportive et 4.3 tonnes pour la pêche commerciale; La fermeture de la pêche commerciale pendant la frai; Harmonisation de la date

d'ouverture de la pêche commerciale avec celle de la pêche sportive, soit le 9 mai 2008; Aucun verveux ne sera mis à l'eau avant le 1er mai 2008. Il faut noter que les perchaudes capturées avant le 9 mai devront être remises à l'eau; Rachat de douze permis de pêche commerciale, il reste maintenant 6 permis de pêche commerciale; Établissement des modalités de la pêche sportive pour la prochaine saison, compte tenu de l'état de la perchaude.

2008-2009 : Amélioration des connaissances sur la reproduction et les déplacements du doré noir; Adoption de deux mesures règlementaires importantes pour la gestion durable du doré noir;

1^e Instauration de trois zones à réglementation particulière dans le secteur des îles afin de retarder de trois semaines l'ouverture de la pêche sportive pour toutes les espèces de poissons dans ces sites, ce qui aura pour effet de protéger les dorés noirs sur trois de ses frayères.

2^e Interdire la pêche sportive pour toutes les espèces de poissons sur le territoire de l'AFCLSP entre le 1er novembre et le 20 décembre dans le but de diminuer la forte exploitation du doré noir en cette période et de réduire le braconnage qui y est plus intense;

Amorce d'une campagne de sensibilisation à la remise à l'eau volontaire pour toutes les espèces et en particulier pour les gros spécimens.

Les états financiers au 31 mars 2009 rapportent des produits de 175 539 \$ et des charges 174 581 \$, soit un excédent de 958 \$. Au cours de l'année, 29 673 pêcheurs se sont procuré les autorisations de pêche au lac Saint-Pierre. Les représentants du Ministère font une conférence portant sur les points suivants :

- Estimation des récoltes sportive et commerciale de perchaude au lac Saint-Pierre en 2008-2009.
- La septicémie hémorragique virale (SHV) et le dossier des poissons appâts au Québec. (La maladie se trouve dans les lacs Hurons et Érié.
- Résultats des pêches scientifique réalisées au moyen du Réseau de suivi ICHTYOLOGIQUE (RSI) entre Bécancour et Batiscan en 2001 et 2008.
- Pêche commerciale printanière expérimentale à la barbotte au lac Saint-Pierre en 2008-2009.

QUINZIÈME RÉUNION DU :

09-06-04 • Les officiers suivants sont élus : Pierre-Yves Malouin, président, Gilles Jacques, vice-président, Olivar Gravel, secrétaire-trésorier, Pierre Caron, Louise Moreau, Jean-Guy Dupuis,

JOURNÉE D'ARRACHAGE DE L'HERBE À POUX

09-08-06 • La journée s'est déroulée dans le cadre des activités du terrain de jeux de Saint-Joseph-de-Sorel. Une matinée, de 9h00 à 12h00 a été consacrée à l'arrachage de l'herbe à poux. Nous étions une trentaine de personnes. La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a fourni de la documentation et du matériel (gants et sacs) afin de mener à bien cette tâche. Les jeunes, séparés en équipes, ainsi que les Animateurs, ont parcouru essentiellement les endroits publics que les jeunes étaient susceptibles de fréquenter, en commençant par la cour de l'école Martel ainsi que le terrain de soccer et la façade. Par la suite, le parc des jeux d'eau a été passé au peigne fin, ainsi que celui de la Point-aux-Pins. Nous avons terminé l'arrachage au parc de l'Ilménite où nous avons dégusté une collation fournie par le terrain de jeux. Les jeunes ont apprécié l'activité, malgré les réactions allergiques de certains. Ils ont usé de beaucoup d'inventivité dans les techniques d'arrachages ! Nous avons ramassé environ douze sacs !

3^e édition tournoi de golf



Saint-Joseph-de-Sorel 11 septembre 2009

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ainsi que le Club Lions Saint-Joseph-de-Sorel remercient sincèrement les nombreux commanditaires, les bénévoles, les participants et les 63 golfeurs qui ont fait de cette 3^e Édition une réussite. Les profits au montant de 8 073,03 \$ seront remis à la Maison Halte Soleil de Saint-Joseph-de-Sorel, maison de répit pour les proches de personnes handicapées et à la marche pour le cancer Relais pour la Vie. Merci à tous de votre implication et à l'an prochain.



PROCHAINE ÉDITION

LA 4^E ÉDITION DU TOURNOI DE GOLF DE LA VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL ET DU CLUB LIONS SAINT-JOSEPH-DE-SOREL AURA LIEU LE 10 SEPTEMBRE 2010 AU CLUB DE GOLF SOREL-TRACY « LES DUNES ».

VEUILLEZ INSCRIRE CETTE DATE À VOTRE AGENDA

Inauguration du vestiaire des arbitres Centre Récréatif Aussant

Le jeudi 3 septembre dernier le Conseil de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a inauguré le vestiaire des arbitres en l'honneur de monsieur Jean Morin, juge de ligne dans la Ligue Nationale de Hockey. Monsieur Morin vient de terminer sa 18^e saison, dans la NHL, puisqu'il a commencé en 1991 comme juge de ligne. Il a chaussé les patins à Saint-Joseph-de-Sorel à l'âge de 7 ans dans le hockey organisé, puis comme arbitre à l'âge de 18 ans. Il habite maintenant à Long

Island, dans la région de New York, mais revient passer ses étés dans la région. Jean Morin a également participé aux Jeux Olympiques de Salt Lake City, a officié une partie d'étoiles de la LNH en Floride en 2003 et œuvré lors de la Coupe du Monde de hockey en 2004. Monsieur Morin s'est dit heureux de la reconnaissance de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.



Monsieur Olivier Gravel et Monsieur Jean Morin



Paul Émile Tellier, Noëla Desmarais, Olivier Gravel, Francine Parenteau, Jean Morin, Jacques Renaud, Serge Baron et Jean-Guy Cournoyer.

Aide-mémoire pour la collecte sélective

collecte en bordure de rue

PAPIER ET CARTON

Matières acceptée

Journaux
 Circulaires
 Magazines
 Catalogues
 Cartons ondulés & plats
 Sacs de papier brun
 Livres
 Annuaires téléphoniques
 Papiers de bureau
 Papiers d'emballage
 Boîtes de carton
 Enveloppes
 Contenants d'œufs
 Contenants de lait et de jus
 Cartons légèrement souillés par les aliments
 (ex : Boîte de pizza)

Matières refusées

Papiers carbone
 Cartons trempés d'huile
 Enveloppes matelassées
 Papiers métalliques
 Couches
 Serviettes hygiéniques
 Tampons
 Mouchoirs
 Essuie-tout
 Cartables



VERRE

Matières acceptée

Pots et bouteilles en verre
 (ex : bouteilles de vin, d'huile d'olive, de moutarde, de liqueur, de jus, etc.) et quelle qu'en soit la couleur.



Matières refusées

Miroirs
 Verre plat (vitre)
 Cristal
 Poterie
 Porcelaine
 Vaisselle
 Ampoules
 Tubes fluorescents
 Pare-brise

PLASTIQUE

Matières acceptée

Pots et bouteilles de plastique (toutes les couleurs)
 Contenants alimentaires (margarine, ketchup)
 Autres contenants (Fantastik)
 Couvercles de plastique
 Contenants d'eau
 Sacs et pellicules de plastique



Matières refusées

Jouets
 Toiles de piscine
 Boyaux d'arrosage
 Caoutchouc
 Seringues
 Pneus
 Contenants #6
 Tasses à café
 Plateaux de biscuits
 Styromousse
 Assiettes
 Ustensiles
 Pailles
 Cassettes audio et vidéo
 CD et DVD ainsi que la pochette

Matières acceptée

Boîtes de conserve
 Contenants
 Canettes
 Assiettes à tarte
 Papier d'aluminium propre
 Couvercles en métal



MÉTAL

Matières refusées

Chaudrons, poêles
 Appareils électriques
 Vélos
 Batteries d'auto
 Réservoirs
 Pièces d'auto
 Clous
 Contenants de propane

Conseils Utiles :

- Rincer les contenants en utilisant un minimum d'eau pour éviter les odeurs.
- Prendre soin de plier et de défaire les boîtes de carton pour maximiser l'espace.
- Il n'est pas nécessaire de retirer les étiquettes des contenants.
- Pas de Résidus Domestiques Dangereux R.D.D. (ex : peintures, piles, huiles usées, solvants, contenants de propane, acide, etc.)
- Les sacs opaques noirs, verts, orange et blancs ne sont pas acceptés pour la récupération.
- Les matériaux de construction, branches de bois, vélos, petits appareils ménagers métalliques (grille-pain), etc. ne doivent pas se retrouver dans votre bac bleu. Par contre ces articles peuvent être acheminés à votre éco-centre (si les installations le permettent).

Collecte des déchets, sélectives et des encombrants

SERVICE DE DÉCHETTERIE - RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)

SERVICE DE DÉCHETTERIE

MOYENNANT DES FRAIS

Vous pouvez disposer des matériaux de constructions, branches d'arbres et autres matériaux divers qui ne sont pas ramassés lors de la collecte des encombrants, dans les commerces suivants :

Matériaux de construction, les pièces d'automobiles, les branches :

Location Sorel Inc.

370, rue du Collège, Sorel-Tracy
Téléphone : 450 742-3787

Le ciment, le bitume, la brique et la pierre :

Sintra Inc.

290, rue Mgr Desranleau, Sorel-Tracy
Téléphone : 450 742-5993

Matériaux de construction, le ciment, le bitume, la brique et la pierre :

Danis Construction Inc.

13 000, rte Marie-Victorin, Sorel-Tracy
Téléphone : 450 742-5335

ENDROITS DE DÉPÔT

(résidus domestiques dangereux)
SANS FRAIS

Selon la nature de vos RDD, vous pouvez aller les porter à l'un des endroits indiqués ci-dessous :

Peinture usagée, teinture et les vernis
(Dans son contenant d'origine)

Maxi-Centre R.M. Bibeau

2425, boul. Saint-Louis, Sorel-Tracy
Téléphone : 450 743-3321

R. M. Bibeau

1293, ch. Des Patriotes, Sorel-Tracy
Téléphone : 450 743-0047

Huile d'automobile usagée :
(Les huiles doivent être déposées dans le conteneur rouge)

Canadian Tire

Service de Mécanique
280, boul. Fiset, Sorel-Tracy
Téléphone : 450 743-5515

DÉPÔT DES PILES USÉES

SANS FRAIS

Les piles, les cartouches d'encre et les téléphones cellulaires peuvent être placés dans les contenants de récupération spécialement prévus à cet effet au bureau de l'Hôtel de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.

DISPOSER D'UN ORDINATEUR

Si l'ordinateur fonctionne encore :

Recyclo-Centre

165, ave de l'Hôtel-Dieu, Sorel-Tracy
Téléphone : 450 746-4559

Si l'ordinateur ne fonctionne pas :

Bureau en gros

450, boul. Poliquin, Sorel-Tracy
Téléphone : 450 743-3888

RAMASSAGE DES GROS OBJETS CUEILLETTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET CUEILLETTE SÉLECTIVE

Veuillez prendre note que les ordures ménagères, la cueillette sélective ainsi que les gros objets sont ramassés la même journée, soit **LE LUNDI**.

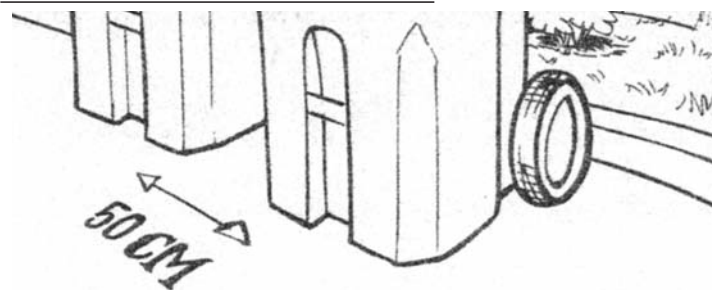
Ordures ménagères : une (1) fois par semaine.

Cueillette sélectives : une (1) fois par deux semaines aux dates suivantes : 2, 16 et 30 novembre ainsi que le 14 et 28 décembre 2009.

Les gros objets ne sont pas ramassés à la même heure que les ordures ménagères, mais durant la journée par un autre camion aux dates suivantes: 2 novembre et 7 décembre 2009. Aucun

appel téléphonique n'est requis pour ces collectes d'encombrants.

Nous vous demandons de mettre vos bacs et les gros objets en bordure de la rue seulement après 19h00 le dimanche soir mais avant 7h00 le lundi matin de la collecte.





Spécialiste en gestion intégrée des matières résiduelles

dépôt
rive-nord



Station de traitement
des eaux de lixiviation



Lieu d'enfouissement
technique



Plate-forme de compostage
de 35 000 m²



750
employés
à votre
service



Centre de traitement des
boues de fosses septiques



Éco-parc et dépôt des résidus
domestiques dangereux

NORD
BEN
RÉCUPÉRATION



Éco-parc et dépôt des résidus
domestiques dangereux



Tables de tri

ebi
énergie



Station de traitement et
de valorisation des biogaz

ebi
environnement



Camions adaptés aux différentes
collectes des matières résiduelles

Reduction
Recyclage
Réutilisation
Récupération
Valorisation



Visitez notre site internet: www.groupe-ebi.com





Horaires patin et hockey

Centre Récréatif Aussant

PATIN LIBRE

JOUR : DU LUNDI AU VENDREDI - COÛT : GRATUIT

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
NOVEMBRE	2 novembre 2009 de 13h30 à 15h30	3 novembre 2009 CANCELLÉ	4 novembre 2009 CANCELLÉ	5 novembre 2009 de 13h00 à 14h45	6 novembre 2009 de 15h15 à 16h45
	9 novembre 2009 de 13h30 à 15h30	10 novembre 2009 CANCELLÉ	11 novembre 2009 de 13h30 à 15h30	12 novembre 2009 de 13h30 à 15h30	13 novembre 2009 de 15h15 à 16h45
	16 novembre 2009 de 13h30 à 14h45	17 novembre 2009 CANCELLÉ	18 novembre 2009 de 13h30 à 14h45	19 novembre 2009 de 14h00 à 16h00	20 novembre 2009 CANCELLÉ
	23 novembre 2009 de 13h30 à 15h30	24 novembre 2009 CANCELLÉ	25 novembre 2009 de 13h30 à 14h45	26 novembre 2009 de 13h30 à 15h30	27 novembre 2009 de 15h15 à 16h45
DÉCEMBRE	30 novembre 2009 de 13h30 à 14h45	1 décembre 2009 CANCELLÉ	2 décembre 2009 de 13h30 à 14h45	3 décembre 2009 de 13h30 à 15h30	4 décembre 2009 CANCELLÉ
	7 décembre 2009 de 13h30 à 15h30	8 décembre 2009 CANCELLÉ	9 décembre 2009 de 13h30 à 15h30	10 décembre 2009 de 13h30 à 15h30	11 décembre 2009 de 13h30 à 14h30
	14 décembre 2009 de 13h30 à 14h45	15 décembre 2009 CANCELLÉ	16 décembre 2009 de 13h30 à 14h45	17 décembre 2009 de 13h30 à 15h30	18 décembre 2009 de 13h30 à 15h30
	21 décembre 2009 de 13h30 à 15h30	22 décembre 2009 de 13h30 à 15h30	23 décembre 2009 de 13h30 à 15h30	24 décembre 2009 ARÉNA FERMÉ	25 décembre 2009 ARÉNA FERMÉ
	28 décembre 2009 de 13h30 à 15h30	29 décembre 2009 de 13h30 à 15h30	30 décembre 2009 de 13h30 à 15h30	31 décembre 2010 ARÉNA FERMÉ	1 janvier 2010 ARÉNA FERMÉ
JANVIER	28 décembre 2009 de 13h30 à 15h30	29 décembre 2009 de 13h30 à 15h30	30 décembre 2009 de 13h30 à 15h30	31 décembre 2009 ARÉNA FERMÉ	1 janvier 2010 ARÉNA FERMÉ
	4 janvier 2010 CANCELLÉ	5 janvier 2010 de 13h30 à 15h30	6 janvier 2010 de 13h30 à 15h30	7 janvier 2010 de 13h30 à 15h30	8 janvier 2010 CANCELLÉ
	11 janvier 2010 de 13h30 à 15h30	12 janvier 2010 CANCELLÉ	13 janvier 2010 de 13h30 à 14h45	14 janvier 2010 de 13h30 à 15h30	15 janvier 2010 de 13h30 à 15h30
	18 janvier 2010 de 13h30 à 15h30	19 janvier 2010 de 13h30 à 14h45	20 janvier 2010 de 13h30 à 14h45	21 janvier 2010 de 14h00 à 16h00	22 janvier 2010 de 13h30 à 15h15
	25 janvier 2010 de 13h30 à 15h30	26 janvier 2010 de 13h30 à 15h30	27 janvier 2010 de 13h30 à 14h45	28 janvier 2010 14h00 à 16h00	29 janvier 2010 13h30 à 15h30

HOCKEY LIBRE

JOUR : DIMANCHE

DATES : 1^{er}, 8, 15 et 22 Novembre - 13, 20 et 27 Décembre 2009

HEURE : De 09 h 00 à 10 h 30

COÛT : 5 \$ (payable sur place avant la partie)
(Gratuit pour les 2 premiers gardiens)

N. B. La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel se dégage de toutes responsabilités

**Ces horaires
sont sujets à changement
sans préavis.**

TEMPS LIBRE - SOREL-TRACY

Vous recevez par la poste le bulletin publicitaire « Temps Libre » du Service des loisirs, « Sports, culture et vie communautaire » de la Ville de Sorel-Tracy qui propose plusieurs activités aquatiques, sportives, culturelles, etc.

Pour vous inscrire aux activités offertes par la Ville de Sorel-Tracy, vous devez **obligatoirement** posséder votre carte Accès-Loisir et vous présentez au Service des loisirs de la Ville de Sorel-Tracy. La carte Accès-Loisir est disponible à l'une ou l'autre des bibliothèques de Sorel-Tracy sur présentation d'une preuve de résidence et d'identité.

Pour information communiquer au : **450 780-5600**

SCOUTISME OPTION DIFFÉRENTE

Le scoutisme un loisir socio-éducatif pour nos jeunes, pourquoi pas ?

Un loisir parce qu'il permet de s'amuser, socio, parce qu'il fait appel et stimule nos relations avec les autres et éducatif parce qu'il nous prédispose à l'acquisition d'un mode de vie à saveur de saines valeurs. C'est tout de même un beau cadeau à offrir aux jeunes et adultes qui aspirent aller de l'avant.

Le Groupe a repris ses activités depuis septembre mais il reste quelques places à combler aux niveaux suivants : Castors (7-8 ans), Louveteaux, filles (9-11 ans), Éclaireurs(res) (12-14 ans). S.O.S. aux jeunes filles ados. L'unité a besoin de l'ajout de quelques filles pour maintenir son service de mixité. Des jeunes filles ont auparavant cheminé au niveau Éclaireurs, elles ont vécu de belles expériences, emmagasiner de merveilleux souvenirs, bâti des liens d'amitié et de camaraderie qui les feront vibrer tout au long de leur vie.

Le groupe dessert le Bas-Richelieu. Pour s'inscrire, il faut avoir atteint l'âge minimum requis au plus tard le 30 septembre.

De plus, le groupe recherche des animateurs masculins pour les tout-petits de 7-8 ans.

Informations : Guy au 450 743-0208

TOURNOI HOCKEY - ARÉNA AUSSANT

PEE-WEE - CLUB LIONS
du 26 novembre
au 6 décembre 2009

ATOME OPTIMISTE
Du 2 au 12 janvier 2010

TOURNOI INTERMÉDIAIRE
du 13 au 21 mars 2010

TOURNOI PRINTANIER
du 8 au 11 avril 2010

BIENVENUE À LA POPULATION

Pair

PAIR

Un soutien efficace pour les personnes âgées vivant seules. Le programme PAIR étend ses services.

Le Service de sécurité incendie de Sorel-Tracy, responsable de la gestion du programme Pair, a annoncé en point de presse, que ce service est dorénavant offert à l'ensemble des résidents de Sorel-Tracy, de même qu'à ceux de Saint-Joseph-de-Sorel.

Le programme Pair est un programme de prévention et de sécurité à domicile destiné aux personnes âgées, en perte d'autonomie et vivant seules à la maison.

Pour s'inscrire au programme Pair, vous devez contacter le Service de sécurité incendie au 450 780-5660.

A.F.É.A.S. SAINT-JOSEPH-DE-SOREL BOUTIQUE DE NOËL 2009

L'Aféas Saint-Joseph-de-Sorel présente sa Boutique de Noël 2009 – Expo-Vente et artisanat. Venez en grand nombre, de nombreux artisans seront présents. Café sur place

Date : Samedi, 28 novembre 2009 - De 10h00 à 17h00
Dimanche, 29 novembre 2009 - De 09h00 à 16h00

Lieu : Sous-sol de l'église Saint-Joseph (Entrée rue St-Pierre)

Entrée : Gratuite

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec la présidente, madame Lauraine Ricard au 450-743-8135.

De plus, nous désirons vous informer que l'assemblée mensuelle de l'Aféas a lieu tous les 2^{ème} mardi du mois à 19h00 au sous-sol de l'église Saint-Joseph.

LOCATION DE GLACE ARÉNA AUSSANT

Vous aimeriez jouer quelques parties de hockey entre copains, organiser des joutes pour vos enfants ou d'autres activités sur glace, alors n'hésitez pas à communiquer avec la coordonnatrice des loisirs, madame Raymonde Latour, pour connaître la disponibilité des heures de glace à louer au Centre Récréatif Aussant.

Téléphoner au **450 743-3205** ou **450 742-3744**

COURS DE PREMIERS SOINS

Les résidants étudiants de Saint-Joseph-de-Sorel qui suivent des cours de secourisme et RCR seront remboursés à 100 % du coût d'inscription lorsque cette qualification est requise pour l'obtention d'un emploi étudiant (e) au Service des loisirs de la Ville. Les frais d'inscription seront remboursés comme ci-haut mentionné sur présentation d'une pièce justificative à l'effet que le cours a été réussi.

Communiquez avec :

La Croix-Rouge région de Sorel-Tracy,
Responsable Mme Francine Deschenaux 450 742-7294.

COURS SAUVETEUR PISCINE

Veillez surveiller la publicité pour les cours de sauveteurs offerts par la Ville de Sorel-Tracy, soit: médaille de bronze, croix de bronze et sauveteur national. Ils sont absolument NÉCESSAIRES pour travailler en piscine publique.

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel remboursera à ses étudiants, sur présentation d'une pièce justificative, 100% du coût du cours une fois ce dernier réussi, et seulement 50% dans le cas où ce dernier serait échoué.

Veillez noter que ce remboursement inclut le coût des livres et documents.

N.B. vérifier si votre carte de sauveteur est expirées.

CLUB DE SCRABBLE

Venez vous joindre au Club de scrabble « Si j'osais » affilié à la Fédération québécoise des Clubs de Scrabble francophone. N'oubliez pas d'apporter vos jeux.

Endroit: 702 rue Montcalm	Salle numéro: 1
Jour: Tous les mardis	Arrivée: 18h45

Informations :

Madame Monique Blanchard
tél. : 450 743-8197



SALLE MUNICIPALE

Trois (3) salles non-fumeurs sont à la disposition de la population pour des réceptions ou réunions de tout genre.

• Salle municipale no 1 :

Endroit :	303, rue Élizabeth
Capacité :	environ 250 personnes
Coût :	150,00 \$ (tx incluses)

• Salle municipale no 2 :

Endroit :	303, rue Élizabeth
Capacité :	environ 80 personnes
Coût :	100,00 \$ (tx incluses)

• Salle communautaire* :

Endroit :	203, rue Élizabeth (2e étage du local des 3 Âges)
Capacité :	environ 30 personnes
Coût :	75,00 \$ (tx incluses)

La ville loue cette salle aux contribuables de Saint-Joseph-de-Sorel aux périodes suivantes : entre le 10 décembre et le 1^{er} février et entre le 1^{er} juillet et le 15 août.



BIENVENUE CHEZ NOUS

J'aimerais porter à l'attention des citoyens de Saint-Joseph-de-Sorel, qu'une chronique sur les activités de la municipalité est diffusée sur les ondes de CJSO 101,7 FM, à chaque 4^e mardi du mois à 15h30 et 18h30.

Soyez au courant de ce qui se passe dans notre Ville.

Pour votre information voici les dates :
24 novembre • 22 décembre 2009

BINGO RÉCRÉATIF

Tous les mercredis après-midi à 13h30, il y a un bingo récréatif au sous-sol de l'église de Saint-Joseph-de-Sorel organisé par le Chez-Nous de St-Joseph en collaboration avec la Fabrique.

Les profits seront remis au Chez-Nous de Saint-Joseph.

Nous vous attendons en grand nombre !



Sûreté du Québec MRC de Pierre-De Saurel



Chronique policière Octobre 2009

Êtes-vous prêt pour l'Halloween ?

Encore une autre année où des centaines de petits monstres vont envahir les rues pour tenter de recueillir un maximum de bonbons. Souvent l'engouement l'emporte sur la sécurité. C'est pourquoi, je crois qu'avec l'approche de cette fête, il est important de se remémorer quelques conseils de sécurité.

Pour les jeunes, il ne faut pas oublier :

- Portez des vêtements aux couleurs claires ou avec des bandes réfléchissantes pour vous rendre bien visibles et courts pour éviter de trébucher.
- Optez pour un maquillage au lieu d'un masque.
- Utilisez une lampe de poche pour mieux vous faire voir et vous rendre plus visibles.
- Choisissez un trajet et votre heure de retour avec vos parents.
- Sonnez aux portes, des maisons éclairées, en groupes ou accompagné d'un adulte et attendez à l'extérieur des maisons.
- Ne parlez pas aux inconnus et évitez de vous approcher des véhicules.
- Promenez-vous d'un seul côté de la rue à la fois et évitez ainsi de traverser inutilement.
- Traversez les rues aux intersections et respectez la signalisation routière.
- Refusez d'approcher un véhicule ou d'y monter.
- Vérifiez avec vos parents les friandises reçues avant de les manger.

Pour les automobilistes :

- Comme nous le savons, la luminosité diminue à l'automne, redoublez donc de prudence, le jour de l'halloween.
- Respectez les limites de vitesse et la signalisation routière dans les zones résidentielles.
- Soyez courtois et donnez la priorité aux piétons et aux enfants car c'est leur soirée.

Joyeuse Halloween en toute sécurité

Sergente Valérie Bolduc
Sûreté du Québec
MRC de Pierre-De Saurel
450-743-7947
Valerie.bolduc@surete.qc.ca



Rappel sur notre réglementation

• PERMIS DE RÉNOVATION ET/OU CONSTRUCTION

Lorsque vous procédez à des rénovations à l'intérieur ou à l'extérieur de votre résidence ou que vous faites l'ajout d'un cabanon, d'une piscine, d'un patio, d'un abri temporaire, d'une clôture, etc... N'oubliez pas de vous procurer votre permis de rénovation et/ou de construction, en communiquant à l'Hôtel de Ville pour y faire préparer ledit certificat avant la date prévue des travaux.

• ANTENNES (satellite)

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel possède dans son règlement de zonage les dispositions concernant l'implantation des antennes satellites dans une perspective d'amélioration de la qualité des espaces situées en façade des bâtiments. Avant d'installer une antenne satellite, un tour, etc., vous devez vous procurer ledit règlement afin que l'installation soit conforme au règlement. Vous pouvez vous procurer un extrait du règlement sur notre site internet www.vsjs.ca.

• EXTRAIT DU RÈLEMENT PAIX ET BON ORDRE

(entretien des bâtisses et autres)

Il est défendu à toute personne qui possède ou occupe un terrain vacant ou construit, qui y réside ou non, de le tenir dans un état de malpropreté telle qu'il soit une nuisance pour les voisins ou les passants.

Tout propriétaire, locataire ou occupant d'une maison ou autre bâtisse doit tenir cette maison ou bâtisse ainsi que la cour et les autres dépendances dans un bon état de propreté et libres de tout déchet, ordure ou substance malpropre quelconque.

Constitue une nuisance publique le fait de placer, déposer, accumuler ou amonceler de la terre, du sable, du gravier, de la pierre, de la ferraille, des

pièces ou carcasses d'automobiles ou autre machinerie, des objets de rebut, des guenilles, du bois de seconde main, des métaux, du caoutchouc, des pneus usagers ou autres objets ou substances de même nature sur tout terrain ou emplacement construit ou vacant situé dans la Ville.

Constitue une nuisance publique le fait de laisser croître des arbustes, des branches, des broussailles ou des mauvaises herbes et de laisser des ferrailles, des déchets, des détritiques, des ordures, des papiers, des bouteilles vides ou des substances malpropres ou nauséabondes sur tout terrain ou emplacement construit ou vacant situé dans la Ville.

Nous demandons aux citoyens de garder leur propriété ou terrain propre.

• ARBRES

Avant d'abattre tout arbre, il faut s'adresser au Service d'urbanisme de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et demander un permis d'autorisation s'il y a lieu au coût de 10,00 \$.

• EFFLUENTS DANS LES RÉSEAUX D'ÉGOUTS UNITAIRES ET DOMESTIQUES

Il est interdit, en tout temps, de rejeter ou de permettre le rejet dans les réseaux d'égouts unitaires ou domestiques (puisards) des objets suivants : de l'essence, du benzène, du naphte, de l'acétone, des solvants et autres matières explosives ou inflammables, de la cendre, du sable, de la terre, de la paille, du cambouis, du gazon, des résidus métalliques, de la colle, du verre, de la sciure de bois, des copeaux de bois, etc. et autres matières susceptibles d'obstruer l'écoulement des eaux ou de nuire au fonctionnement propre de chacune des parties d'un réseau d'égouts et de l'usine de traitement des eaux usées.

IMPORTANT

Pour vous procurer le permis nécessaire, il serait préférable de communiquer avec le bureau de l'Hôtel de Ville au 450 742-3744, afin de faire préparer le formulaire nécessaire à l'émission du permis.



DÉPART ADDITIONNEL
CIRCUIT 705 EXPRESS

6H00

DIRECTION LONGUEUIL

Du lundi au vendredi à compter du 26 octobre 2009

HEURES D'OUVERTURE

BUREAU ADMINISTRATIF À L'HÔTEL DE VILLE

Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00
13h30 à 16h30

TRAVAUX PUBLICS

Lundi au vendredi de 8h00 à 12h00
13h00 à 17h00

Membres du conseil

- Olivar Gravel450 742.3148
- Serge Baron450 742.5818
- Jean-Guy Cournoyer450 743.8779
- Noëla Desmarais450 742.7521
- Francine Parenteau450 746.0896
- Jacques Renaud450 743.7803
- Paul-Émile Tellier450 746.4746

ADOPTION DU BUDGET 2009

La scéance spéciale pour l'adoption du budget pour l'année 2010, suivra immédiatement la scéance ordinaire du Conseil municipal du 21 décembre 2009.

BORNES-FONTAINES • DRAINAGE

Au printemps (mai) et à l'automne (octobre), les employés municipaux procèdent au drainage des bornes-fontaines. Ce qui rend l'eau potable de couleur "jaune" ou "brune". Pour remédier à ce problème, veuillez faire couler votre eau pendant quelques minutes ou pour plus d'informations, communiquer avec Monsieur Jacques Bonin, contremaître des Travaux publics, au garage municipal au 450 743-4572.

AVERTISSEUR DE FUMÉE

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il existe un règlement municipal obligeant tout propriétaire à installer un ou des avertisseurs de fumée dans son ou ses logements. Tout ceci dans le but de protéger vos vies et de réduire les pertes dues aux incendies. Une fois le détecteur installé, il appartient au locataire ou au résidant de vérifier régulièrement les piles afin que l'appareil soit toujours en état de fonctionnement.

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

Dates : 16 NOVEMBRE - 21 DÉCEMBRE 2009

Heure : 19h00 - début de la séance ordinaire

SERVICES MUNICIPAUX

URGENCE : (Police et Incendie)911
Police SQ :450 310-4141
Incendie Ville de Sorel-Tracy: Prévention...450 780-5600, p.5660
Garage municipal, voirie :450 743-4572
Secrétariat :450 742-3744
Secrétariat : (télécopieur)450 742-1315
Courriel : ville@vsjs.ca • Site web : www.vsjs.ca
Aréna : (loisirs).....450 743-3205
Piscine :450 742-1172
Local du 3e âge :450 743-5431
Usine de filtration Saint-Joseph-de-Sorel
1 200, rue Antaya, Sorel-Tracy.....450 743-7087

DÉNEIGEMENT

Afin de nous permettre de vous offrir un meilleur service de déneigement et pour faciliter le travail des préposés, nous sollicitons votre collaboration en vous demandant, lorsque nous déblayons votre rue, de déplacer votre voiture avant le passage de la souffleuse à neige.

Merci de votre collaboration !

ABRIS D'AUTO

Les abris d'auto temporaires sont autorisés sur le territoire de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel du 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivante. Prenez note que ces derniers ne peuvent être installés à moins de 3 pieds du trottoir et doivent respecter toutes autres particularités prévues au règlement de zonage de la Ville.

Pour plus d'informations
communiquez au bureau de la Ville

STATIONNEMENT • CHEMIN PUBLIC

Il est interdit de stationner tout véhicule, entre 1h00 et 7h00 du matin, du 15 novembre au 1er avril de l'année suivante sur tout chemin public ou place publique

Information Municipale de Saint-Joseph-de-Sorel

Tirage : 1 100 exemplaires

Conception et impression : Imprimerie Mongeon et Fils ltée

Comité : Conseil de ville de Saint-Joseph-de-Sorel

Rédacteur en chef : Olivar Gravel

Dépôt légal : 2e trimestre 1991

Bibliothèque Nationale du Québec

Bibliothèque Nationale du Canada ISSN 1183-7551

Ce bulletin d'information municipale est publié trimestriellement par la ville de Saint-Joseph-de-Sorel, à l'intention de ses contribuables et ses résidents.